

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2018

CP2018_08_17
id. 4085

L'an deux mille dix huit, le vingt huit août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAUX)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT SEGPA AU COLLÈGE
PIERRE DARASSE À CAUSSADE**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Les travaux ont pour objet la restructuration du bâtiment Atelier Section Enseignement Général et de Profession Adapté (SEGPA) au collège Pierre Darasse à Caussade, afin d'améliorer le confort des élèves et des utilisateurs ainsi que de mettre à disposition des infrastructures conformes aux réglementations pédagogiques et techniques en vigueur.

L'enveloppe budgétaire prévue pour cette opération est de 344 500 € HT.

Le montant de ces travaux ayant été estimé inférieur aux seuils formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en procédure adaptée dans les conditions décrites à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

Cette consultation comporte plusieurs lots :

- Lot n° 1 : gros-oeuvre
- Lot n° 2 : plâtrerie et menuiserie bois
- Lot n° 3 : menuiserie extérieure
- Lot n° 4 : carrelage sol et faïence
- Lot n° 5 : électricité
- Lot n° 6 : plomberie et chauffage
- Lot n° 7 : peinture murs et sols
- Lot n° 8 : isolation thermique par l'extérieur

L'avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 16/05/2018 sur le site du BOAMP et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.ledepartement82.fr>

La date limite de remise des plis a été fixée au 08/06/2018 et après ouverture, les offres ont été analysées au moyen des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Compte-tenu du montant de ce marché, la commission d'appel d'offres a été saisie simplement pour avis, conformément aux dispositions de la délibération de l'Assemblée du 28 avril 2015 qui autorise le Président du conseil départemental à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant n'excède pas les seuils réglementaires.

Ainsi la commission d'appel d'offres réunie en date du 12/07/2018, sur le fondement de l'analyse présentée, a donné un avis favorable à l'attribution du marché aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

La synthèse des offres pour l'ensemble de l'opération se présente donc comme suit :

| | | |
|---|-----------|-------------|
| Lot n° 1 : gros-oeuvre | 95 500,00 | BOURDARIOS |
| Lot n° 2 : plâtrerie et menuiserie bois | 35 878,00 | MMP |
| Lot n° 3 : menuiserie extérieure | 27 731,12 | ALU PROJECT |

| | | |
|--|------------|------------|
| Lot n° 4 : carrelage sol et faïence | 8 873,55 | LAGARRIGUE |
| Lot n° 5 : électricité | 34 835,00 | AED |
| Lot n° 6 :plomberie et chauffage | 14 920,42 | BOURRIE |
| Lot n° 7 : peinture murs et sols | 27 303,80 | POUSSOU |
| Lot n° 8 : isolation thermique par l'extérieur | 40 049,50 | TURELLA |
| TOTAL des travaux HT | 285 091,39 | |
| TOTAL TTC | 342 109,67 | |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 12 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le marché relatif à la restructuration du bâtiment SEGPA au collège Pierre Darasse à Caussade (lots 1 à 8) avec les entreprises et selon les conditions susvisées pour un montant total de 342 109,67 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC